

## Qu'est-ce qu'un article ?

Un **article** est un déterminant.

Il se place donc devant le nom et indique le genre et le nombre de celui-ci.

Il y a plusieurs catégories d'articles :

- Les articles **définis** (**le, la, les, l'**) sont utilisés pour désigner une personne, un animal ou une chose bien précise.
- Les articles **indéfinis** (**un, une, des**) désignent une personne, un animal ou une chose imprécise.
- Les articles **partitifs** (**des, du, de la, de l'**) sont employés pour parler d'une partie de quelque chose que l'on ne peut pas compter.
- Un article **contracté** (**du, des, au, aux**) est la contraction de la préposition « à » ou « de » et d'un article défini.

Exemples :

- Ils prennent **la** voiture de mon grand-père.  
On parle ici d'une voiture bien précise : celle de mon grand-père.
- Ils ont pris **une** voiture et se sont enfuis.  
(On ne sait pas de quelle voiture précisément il s'agit.)
- Je mange **du** pain.  
On ne sait pas de quelle quantité de pain il s'agit.
- Demain j'irai **au** cinéma.  
C'est la contraction de « à le ».